

Renseignements importants concernant les cartes MasterCard BMO pour voyage prépayé

Voici des renseignements importants sur les cartes MasterCard^{MD*} BMO pour voyage prépayé. Les frais et les taux ci-dessous sont en vigueur le 1^{er} février 2012 et peuvent être modifiés.

Taux d'intérêt	La carte MasterCard BMO pour voyage prépayé est une carte de paiement et non une carte de crédit. Ce produit n'entraîne aucun intérêt; aucun intérêt n'est facturé ni versé. Reportez-vous à l'article 3, « Utilisation de votre carte », de votre Contrat du titulaire de carte MasterCard BMO pour voyage prépayé.
Versement minimal	Votre versement minimal est tout solde débiteur indiqué sur votre relevé de compte. Vous devez payer le montant total du nouveau solde (dans le cas d'un solde débiteur), attendu que les soldes débiteurs ne sont pas autorisés sur la carte MasterCard BMO pour voyage prépayé. La carte MasterCard BMO pour voyage prépayé doit avoir un solde créditeur pour que vous puissiez vous en servir. Reportez-vous à l'article 3, « Utilisation de votre carte », de votre Contrat du titulaire de carte MasterCard BMO pour voyage prépayé.
Conversion de devises	Dollars canadiens : Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens le montant d'une opération effectuée dans une monnaie étrangère correspond au taux de change que nous devons payer à MasterCard International (« MCI »), plus 2,5 % . Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens le montant d'un remboursement effectué dans une monnaie étrangère correspond au taux de change que nous devons payer à MCI, moins 2,5 % . Cette conversion est effectuée le jour où l'opération ou le remboursement est inscrit à votre compte.
Frais liés à la carte	<p>Frais annuels 6,95 \$* Prix d'achat de chaque carte additionnelle – frais annuels 6,95 \$*</p> <p>Ces frais sont facturés sur le premier ou le deuxième relevé mensuel qui suit la date d'ouverture ou de renouvellement de votre compte. Ils sont ensuite facturés chaque année sur le relevé qui suit la date anniversaire de votre compte. La carte MasterCard BMO pour voyage prépayé est émise pour trois ans et n'est pas renouvelée automatiquement. Toutefois, un avis servant de rappel vous est envoyé 60 jours avant la date d'expiration du compte si ce dernier est actif et en règle.</p> <p><i>* Si (i) vous avez ouvert un compte avant le 1^{er} février 2012 ou (ii) vous avez renouvelé un compte dont la date d'expiration était au 31 janvier 2012 ou avant, les frais annuels (et les frais par carte additionnelle, le cas échéant) de 9,95 \$ demeurent en vigueur jusqu'à la fin de la période courante de 3 ans.</i></p>
Autres frais	<p>Les opérations et les éventualités ci-dessous sont assorties de frais qui sont portés à votre compte le jour même de l'opération ou de l'éventualité en question :</p> <p>Paiement refusé dans ou à partir de votre compte 40,00 \$ Copie de relevé ou de facture 5,00 \$</p> <p>Frais pour remboursement du solde :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par chèque 10,00 \$ • Par transfert électronique ou dépôt direct 3,00 \$ <p>Avance de fonds au guichet automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guichet automatique de BMO Banque de Montréal 1,50 \$ • Guichet <i>Interac</i>^{MD\$\$} au Canada 2,75 \$ • Guichet Cirrus^{MD*} aux États-Unis 3,50 \$ • Guichet Cirrus^{MD*} ailleurs 4,50 \$ <p style="text-align: right;"><i>Suite au verso</i></p>

Autres frais	Avance de fonds au comptoir	
	• Succursale de BMO Banque de Montréal	3,00 \$
	• Institution financière MasterCard au Canada	4,00 \$
	• Institution financière MasterCard aux États-Unis	5,00 \$
	• Institution financière MasterCard ailleurs	6,00 \$
	Opérations en quasi-espèces et opérations de jeu	2,75 \$
Virements télégraphiques, mandats, chèques de voyage, devises, paris, paris hors-piste, paris de course, jetons de casino et billets de loterie		
	Frais d'inactivité	
	• Après la date d'expiration	5,00 \$
	Jusqu'à ce que le solde de la carte soit ramené à 0,00 \$	par mois

Vos relevés de compte

Nous fournirons un relevé de compte papier si le compte accuse un solde débiteur ou si le titulaire en fait la demande. L'information sur les opérations est disponible auprès du Service à la clientèle ou sur bmo.com/mastercard/fr. Pour en savoir plus, consultez l'article 12, « Renseignements sur les opérations », de votre Contrat du titulaire de carte MasterCard BMO pour voyage prépayé.

Carte perdue ou volée

Si votre carte est utilisée sans votre autorisation, vous êtes dégagé de toute responsabilité, à condition de remplir les critères suivants : vous n'avez pas contribué intentionnellement à l'utilisation non autorisée; vous avez pris les précautions raisonnablement nécessaires pour prévenir le vol, la perte ou l'utilisation abusive de

vos carte; vous avez gardé votre NIP secret et dans un endroit séparé de votre carte; vous nous avez informés par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte avait été volée, perdue ou utilisée abusivement, ou vous avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP; votre carte n'a pas été utilisée sans autorisation plus d'une fois dans les 12 mois précédents; votre compte est en règle. Si vous ne remplissez pas tous ces critères, vous serez tenu responsable de tous les frais liés à l'utilisation non autorisée de votre carte ou de votre compte.

Pour nous joindre

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur votre compte MasterCard BMO pour voyage prépayé, communiquez avec le Service à la clientèle, au 1-800-263-2263 (ATS : 1-866-859-2089).